

223C1275
FR0010298620-FS0637

9 août 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MEMSCAP
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 août 2023, la société anonyme MCA FINANCE¹ (48C boulevard du Maréchal Foch, 49100 Angers), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 août 2023, les seuils de 5% du capital et droits de vote de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte desdits fonds, 298 519 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 3,99% du capital et 3,75% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Patrick Creuze. La société MCA Finance déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 7 476 902 actions représentant 7 954 429 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.